

**Vient de paraître**

Publication du Groupe d'études  
pour les finances cantonales

**M**ANUEL

**Modèle comptable harmonisé pour les  
cantons et les communes**

**MCH2**

Publié par la  
Conférence des directeurs cantonaux des finances

Edition 2008

Volume

**11**

La Conférence des directeurs cantonaux des finances vient de publier le « Manuel modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » MCH2.

Le présent manuel abroge la recommandation de la Conférence des directeurs cantonaux des finances datant de 1981 [manuel de comptabilité publique (tomes I et II, éd. 1981)]. Le modèle comptable en place a été révisé sur la base des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et en coordination avec le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC).

Le manuel contient 20 recommandations concernant les divers aspects de la présentation des comptes publics, avec à chaque fois des notes explicatives, des exemples et des graphiques. La loi modèle sur les finances (LMFC) a été élaborée dans un souci d'harmonisation avec la loi sur les finances de la Confédération et son ordonnance d'exécution. De même, le plan comptable contient quatre chiffres dont les trois premiers sont identiques à ceux du plan comptable de la Confédération. Il a fallu par ailleurs adapter la structure fonctionnelle des comptes aux transformations de l'activité publique, aux exigences internationales et à celles de la nouvelle péréquation financière.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances recommande aux cantons et aux communes de mettre en œuvre la présente recommandation technique aussi rapidement que possible, soit au cours des 10 prochaines années.

Veillez adresser vos commandes comme suit :

Volume 10	Konferenz der kantonalen Finanzdirektoren Handbuch Harmonisiertes Rechnungslegungsmodell für die Kantone und Gemeinden HRM2, deutsch 233 pages, Solothurn 2008 (prix Fr. 89.00)
Volume 11	Conférence des directeurs cantonaux des finances Manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 », français 237 pages, Solothurn 2008 (prix Fr. 89.00)

Verlag der FkF, c/o Amt für Finanzen des Kantons Solothurn,  
Rathaus, CH-4500 Solothurn  
Tél. 032 627 20 96, Fax 032 627 22 71  
E-mail: [Cornelia.Dekker@fd.so.ch](mailto:Cornelia.Dekker@fd.so.ch)